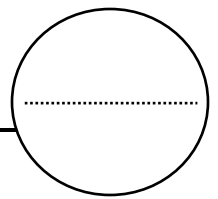




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 7 août 2018 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2018-08-227

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2018-08-228

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2018-08-229

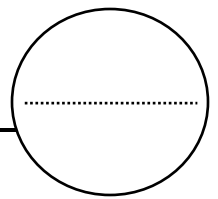
4A- FONDS DE LA RURALITÉ – ENVELOPPE 2017 ET 2018

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseiller que la Municipalité du Village demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de reporté les fonds des enveloppes 2017 (15 000\$) et 2018 (15 000\$) du fond de la ruralité à l'année suivante, soit en 2019.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-230

4B – MODIFICATION RÉSOLUTION NO »2018-07-202 - FONDS DE LA RURALITÉ 2016 – DÉPÔT DE PROJET

- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire ajouter des ouvres- portes automatiques à certains de ses bâtiments ;
- Considérant que ces ajouts favoriseront grandement l'accessibilité des services aux personnes âgées et aux personnes avec un handicap ;
- Considérant que la municipalité désire aménager la salle de camp de jour ainsi que les salles de bain du Centre Récréatif afin de les adaptées aux familles ;
- Considérant que la municipalité désire faire une demande d'aide financière pour le camp de jour de Hemmingford ;
- Considérant que ces projets font partie des visions soutenues par le fonds de la Ruralité ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford demande une aide financière dans le cadre du Fonds de la ruralité pour un montant de 9 262 \$ correspondant à l'enveloppe 2016 de la Municipalité et autorise Madame Amélie Latendresse, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaire à ladite entente relativement à la réalisation des projets mentionné ci-dessus .

ADOPTÉE

2018-08-231

4C – MODIFICATION RÉSOLUTION NO 2018-07-206 – MANDAT DUNTON RAINVILLE SERVICES JURIDIQUES – RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

- Considérant la restructuration administrative envisagée;
- Considérant que cette restructuration implique la création de postes, l'abolition de postes et des changements de fonctions de certains employés;
- Considérant l'importance d'agir avec prudence et en conformité avec les droits et obligations de chacun dans ce processus administratif;
- Considérant l'expertise spécialisée de la firme Dunton Rainville en matière de restructuration administrative au sein de municipalités.

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de mandater la firme Dunton Rainville à titre d'avocats-conseils dans le cadre de la mise en place de la restructuration administrative envisagée, le tout pour un montant maximal de 3 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

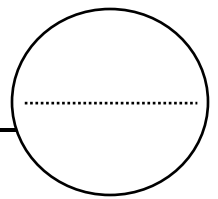
2018-08-232

4D - EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

- Considérant la restructuration administrative en cours;
- Considérant que cette restructuration implique la création du poste de Secrétaire-trésorière adjointe / Inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Considérant que madame Pascale Giroux occupe actuellement la fonction de Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe;
- Considérant que le plan global de la restructuration sera approuvé subséquemment par le conseil;
- Considérant la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiment (en urbanisme) et les démarches entreprises par le conseil pour combler ce poste;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant la résolution no.2018-05-166 concernant l'appel de candidature pour le poste de secrétaire-trésorier adjoint-inspecteur en bâtiment et en environnement ;

Considérant que le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats et recommande au conseil, l'engagement de Carmen Fornade selon les termes et conditions recommandées par le comité et acceptées par le candidat;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser la création du poste de Secrétaire-trésorière adjointe / Inspecteur en bâtiment;
- D'autoriser le retrait de la fonction de Secrétaire-trésorière adjointe à madame Giroux sans modification des conditions de travail de cette dernière;
- D'embaucher madame Carmen Fornade à titre de Secrétaire-trésorière adjointe / Inspecteur en bâtiment et en environnement à raison de 28 heures semaine aux conditions négociées et celles prévues dans la Politique de gestion des employés ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois;
- D'approuver les frais reliés à cet engagement d'un nouvel employé, tel que prévu au budget municipal de 2018 par un transfert de fonds du compte #02-130-00-141 au compte #02-610-01-141.

ADOPTÉE

2018-07-233

4E -NOMINATION DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE RESPONSABLE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS (INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT)

Considérant l'embauche de Carmen Fornade pour combler le poste d'inspecteur municipal en urbanisme ou inspecteur municipal en bâtiment et pour effectuer diverses tâches reliées à ce poste;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que Carmen Fornade soit nommée responsable de diverses fonctions incluant :

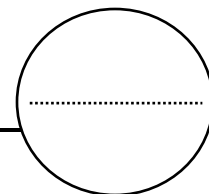
- fonctionnaire désignée responsable à l'application des règlements d'urbanisme et à la gestion et la délivrance des permis et certificats selon la loi et les règlements applicables,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
- fonctionnaire désignée responsable de l'application du règlement sur les nuisances et du règlement sur les animaux, en plus du Directeur des travaux publics, M Yves Gauthier, et des agents de la SQ,
- fonctionnaires désignés responsables de l'application du règlement sur le colportage, en plus des agents de la SQ,
- fonctionnaire responsable de l'application des autres lois et règlements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux applicables à la municipalité,
- fonctionnaire responsable d'autres tâches reliées à ces responsabilités.

Et que Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière puisse remplacer Carmen Fornade dans ces fonctions dans son absence.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



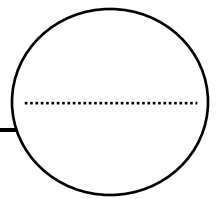
2018-08-234

5A – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE – STRATÉGIES À ADOPTER LORS DES APPELS D'URGENCES

- Considérant que selon l'arrêté ministériel du 5 juin 2015, le ministre des Transports du Québec se prévalait de son droit, après consultation de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) d'autoriser la mise en œuvre d'un projet-pilote, sur une période maximale de 3 ans, visant à expérimenter l'usage de véhicule ou à étudier, améliorer ou élaborer des règles de circulation ou des normes applicables en matière d'équipement de sécurité et qu'il peut, dans le cadre d'un tel projet, édicter toute règle relative à l'utilisation d'un véhicule sur un chemin public et autoriser toute personne ou organisme à utiliser un véhicule selon des normes et des règles qu'il édicte, différentes de celles prévues par le code et ses règlements ;
- Considérant que l'article 1 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) qui prévoit notamment que cette Loi a pour objet la protection contre les incendies des personnes et des biens ;
- Considérant que le temps d'intervention des pompiers est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que le temps d'intervention des premiers répondants est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que le ministre de la Sécurité publique, par l'instauration d'un projet-pilote, pourrait permettre de comparer le temps de déplacement des pompiers appelés à intervenir lors d'un appel d'urgence selon qu'ils utilisent ou non un feu vert clignotant sur les véhicules routiers qu'ils conduisent ;
- Considérant que les municipalités régionales de comté des Collines-de-l'Outaouais et de Bécancour ont été ciblées pour la mise-en-œuvre du projet-pilote ;
- Considérant que des ententes a été conclus avec les deux MRC ;
- Considérant que le feu vert d'urgence devait être apposé à l'intérieur du véhicule sur la zone non teintée du pare-brise ;
- Considérant que le projet pilote doit se terminer sous peu ;
- Considérant que la plupart des provinces canadiennes ont implanté des mesures similaires sur leurs territoires respectifs ;
- Considérant que comme la MRC des Collines-de-L'Outaouais, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'ensemble des municipalités de la Montérégie Sud, l'Estrie et bien au-delà, partage des services incendie soit avec une autre province soit avec les États-Unis depuis bon nombre d'année ;
- Considérant que les mêmes règles devraient s'appliquer d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre ;
- Considérant que le Québec accuse un retard significatif en cette matière ;
- Considérant que l'instauration de clignotant doit se faire rapidement et doit également couvrir les premiers répondants ;
- Considérant que cette mesure aura non seulement l'avantage de diminuer le temps réponse et augmentera, par la même occasion, la sécurité des pompiers, des premiers répondants ainsi que celle des autres usagers de la route en éliminant la confusion que peut engendrer de telles situations ;
- Considérant que le coût relié à l'implantation de feu clignotant d'urgence sera à la charge des municipalités ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'adresser la présente résolution au ministre des Transports, au ministre de la Sécurité Publique, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- 1- Demande est faire pour que le gouvernement du Québec implante, sans aucun délai ce qui suit :
 - a) Le droit d'utiliser un feu clignotant d'urgence sur ou dans les véhicules conduits par les pompiers et/ou premiers répondants permettant ainsi aux autres usagers de la route de visualiser rapidement que le véhicule qui les précèdent ou lui font face se rend à un appel d'urgence ;
 - b) L'obligation aux autres véhicules de céder le passage et /ou de respecter un corridor de sécurité ;
 - c) De considérer une harmonisation avec les autres provinces et/ou territoires américains limitrophes ;
 - d) Considérer l'implantation d'avertisseur sonore et de feu stroboscopique dans les feux avant et arrière ;
 - e) Finalement, que l'implantation ne soit pas discrétionnaire, mais obligatoire et que le coût de la formation pour l'utilisation sécuritaire soit à la charge des municipalités.
- 2- Demande d'appui est faire à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- 3- Demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une copie du rapport concernant le projet-pilote aussitôt qu'il sera disponible.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de juillet 2018.

2018-08-235

6B – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

- | | |
|-------------|--|
| Attendu que | le Ministère des transports accepte de subventionner pour l'amélioration du réseau routier municipal ; |
| Attendu que | les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux pour l'amélioration des routes de la Municipalité ont été effectués et que la facture s'élève à 16 516.19\$ incluant les taxes : |
| Attendu que | l'aide financière (#00026910-1) accordée pour un montant total de 11 748\$; |

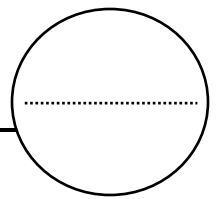
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour le montant subventionné de 11 748\$ (dossier no. 00026910-1) et joint les pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-236

6C -ADJUDICATION DU CONTRAT - ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité de Hemmingford à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins et stationnements municipaux;

Considérant que la Municipalité de Hemmingford a invité six (4) entrepreneurs et qu'elle a reçu deux offres de prix ;

Considérant que l'offre reçue est :

Entreprises	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
Gerald Jr Duteau	31 094.79\$	1 554.74\$	3 101.71\$	35 751.24\$
Excavation St-Patrice	N/A	N/A	N/A	N/A
Excavation Michel et fils	N/A	N/A	N/A	N/A
A.Guay et fils construction inc	N/A	N/A	N/A	N/A

Considérant que la soumissions de Gerald Jr Duteau est conforme ;

Considérant que le prix est de 35 751.24\$ taxes incluses par année et ce pour les 3 années du mandat ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu à l'unanimité par les conseillers

- Que la Municipalité de Hemmingford accorde le mandat de déneigement des chemins et des stationnement municipaux à Gerald Jr Duteau pour un montant de 35 751.24\$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation ;
- Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

2018-08-237

6D – RETIRER LES LIGNES DE RUE EXISTANTES SUR FRONTIÈRE SUD

Attendu que le marquage routier contribue à guider les usagers en toute sécurité et se doit d'être cohérente, lisible et adaptable ;

Attendu que le marquage existant sur l'avenue Frontière Sud ne permet pas des distances sécuritaires et cohérente ;

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accepte de refaire le marquage sans frais à condition que la Municipalité couvre les frais pour retirer les lignes existantes ;

Attendu que la section problématique est d'une distance de 450 mètres ;

Attendu que le coût pour l'effacement par frottement de quatre lignes dans ce secteur par la compagnie Lignes Maska est de 4,25\$/mètre pour un total de 1800 mètres au montant de 7 650\$ plus les taxes applicables ;

Attendu que le coût pour l'effacement par frottement de la ligne d'arrêt est de 12.75\$/mètre pour un total de 3 mètres au montant de 38,25\$ plus les taxes applicables ;

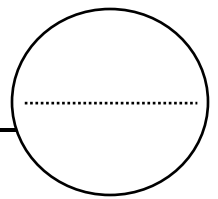
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- D'octroyer le contrat d'effacement des lignes sur l'Avenue Frontière Sud à la compagnie Lignes Maska pour un montant total de 8 839.56\$ taxes incluses ;
- De transférer 6 000\$ du compte 03-010-00-522 au compte 03-010-00-721
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-00-721.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-238

6E - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE – AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD - DEMANDE

- Considérant le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun d'infrastructure entre plusieurs organismes municipaux;
- Considérant les besoins et les orientations prises par le conseil municipal quant à la construction d'un garage municipal ;
- Considérant les besoins similaires et l'intérêt de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour procéder à la construction et à la mise en commun d'une telle infrastructure;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'approuver le projet de construction d'un garage municipal et de mise en commun de cette infrastructure avec la municipalité du Canton de Hemmingford et de procéder à une demande au *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;
- De déclarer que la Municipalité du Canton de Hemmingford est l'organisme désigné responsable du projet;
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 82 181 gallons par jour durant le mois de juillet. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2018-08-239

7C – PAIEMENT FACTURE VEOLIA – MANDAT NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES – RUE BOUCHARD ET GOYETTE

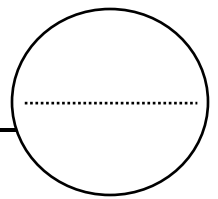
- Considérant le bris d'égouts sanitaires aux coins de la rue Bouchard et de l'Avenue Goyette ;
- Considérant l'urgence de retirer le sable et le gravier de l'égout sanitaire ;
- Considérant la facture no.1056185 de Veolia pour les travaux de nettoyage des conduites au montant de 2 753.03\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de payer la facture no.1056185 de Veolia pour un montant de 3 165.29\$ taxes incluses et ce à même le compte no. 02-415-00-445.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-240

7D –FORMATION ASSAINISSEMENT DES EAUX : ROMAEU

- Considérant la demande d'appui de la municipalité de Napierville ;
- Considérant que le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est entré en vigueur en 2013 ;
- Considérant que le service en ligne par voie électronique du MAMOT pour soumettre les rapports de suivi a cessé d'être fonctionnel le 31 mars 2017 afin de permettre aux exploitants de produire le rapport annuel en 2016 ;
- Considérant que l'ensemble des stations d'épuration doivent depuis le 1^{er} janvier 2017, transmettre leurs rapports via le service en ligne du MDDELCC en conformité avec le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) ;
- Considérant que ce sont maintenant les municipalités qui ont l'obligation de produire un bilan annuel des ouvrages d'assainissement des eaux ;
- Considérant que cette obligation du règlement impose aussi les responsabilités qui en découlent ;
- Considérant que le système d'entrée de données SOMAEU du MDDELCC a été entièrement remplacé par rapport au système SOMAE du MAMOT ;
- Considérant que le rapport pour le bilan annuel de 2017 pour les stations d'épuration a connu trois révisions depuis le début de l'année 2018 ;
- Considérant que l'ensemble des opérateurs de stations d'épuration doivent composer avec le nouveau règlement dont certaines (Plus de 2500m³/jour) sont soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent, et ce sans qu'aucune formation n'ait été donnée de la part du MDDELCC ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers

- De demander au MDDELCC de produire une formation interactive avec les exploitants des stations d'épuration sur la façon de produire les rapports mensuels et annuels incluant les mises à jour importantes ;
- De demander au MDDELCC d'accompagner les municipalités soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent sur la technologie à appliquer afin d'éviter d'engager des coûts prohibitifs dans la modification du système de traitement par étang aérés ;
- De transmettre la présente résolution à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, au ministre du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au député provincial de la circonscription de Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette, ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

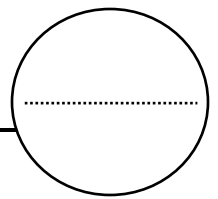
9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juillet 2018

Nombre de permis émis :	6
Valeur des travaux :	36 600 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-241

10A – RETRAIT D’UN ENFANT – CAMP DE JOUR 2018

- Considérant qu’ un enfant du camp de jour a fait des fugues à plusieurs reprise ;
- Considérant que l’enfant en question, nécessite une surveillance à temps plein d’un moniteur ;
- Considérant qu’ il est impossible d’affecter un moniteur à la surveillance d’un enfant seulement dû le nombre élevé d’enfant au camp de jour;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d’expulser l’enfant du camp de jour pour sa sécurité et de faire le remboursement des frais d’inscription pour les semaines non utilisées à Mme Tiffany Hadley .

ADOPTÉE

2018-08-242

10B – PROJET – ARCHIVES HEMMINGFORD

- Attendu la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d’Archives Hemmingford conditionnellement à l’obtention de 2 subventions ;
- Attendu que les Archives Hemmingford ont reçu la confirmation de Fond Canada pour une aide de 94 250\$;
- Attendu que les Archives Hemmingford ont reçu la confirmation du Fonds conjoncturel de développement pour un montant de 40 000\$;
- Attendu que la condition pour recevoir l’aide de la Municipalité du Village et la Municipalité du Canton de Hemmingford est respectées ;
- Attendu que les Archives Hemmingford ont remis à la Municipalité leurs états financier de 2017 ;

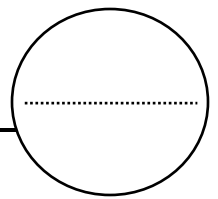
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu à l’unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au 2^e paiement de 50% de l’aide financière pour un montant de 7 500\$ qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 2 250\$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 5 250\$;
- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financier détaillés fait par un comptable pour les années 2017 et 2018 lorsqu’il seront disponibles ;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande le remboursement de la part du Canton de Hemmingford (5 250\$) lors du paiement de la Quote-part Loisirs et Cultures et ce lors du processus de fin d’année en décembre 2018 ;
- Que les fonds soit pris à même le compte 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-243

10C - PROJET D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE RÉCRÉATIF

- Attendu que la Municipalité désire améliorer les infrastructures et l'offre de service au Centre Récréatif ;
- Attendu que le terrain de volleyball nécessite un éclairage pour la sécurité et avoir une utilisation prolongée ;
- Attendu que l'achat de bases de béton et lampadaires sont obligatoire ainsi que les services d'électriciens et monteur de poteaux ;
- Attendu le coût pour l'achat des bases de béton et lampadaires de ESSO Hemmingford est au montant de 200\$ plus les taxes applicables ;
- Attendu le coût pour les services d'électricien de Électricité Pierre Fortin est au montant de 1 493,45\$ plus les taxes applicables pour la main d'œuvre ainsi que les matériaux pour apporter l'électricité jusqu'au terrain de volleyball ;
- Attendu le coût pour les services de monteur de poteaux de Fredette & Fils Ltée s'élève à un montant de 2 509,00\$ plus les taxes applicables pour la main d'œuvre ainsi que les équipements et matériaux pour aménager les lampadaires et installer les lumières ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- De payer lesdites factures pour le projet d'éclairage pour un montant total de 4 831.81\$ taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-01-522, tel que prévu au budget de 2018.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Luc Guérin déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion.

2018-08-244

10D - SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

- Considérant que les municipalités du Village de Hemmingford ainsi que le Canton de Hemmingford désirent remercier leurs bénévoles ;
- Considérant que les bénévoles de Hemmingford sont un atout pour nos municipalités ;
- Considérant que la municipalité à opter pour une soirée dansante afin de remercier ses bénévoles ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'une soirée de reconnaissance des bénévoles ait lieu le samedi 22 septembre à compter de 18h et que les frais de cette soirée au montant approximatif de 3 000\$ soit partagés entre le Village de Hemmingford et le Canton de Hemmingford selon l'entente établie et pris à même le compte 02-701-20-990, tel que prévu au budget 2018.

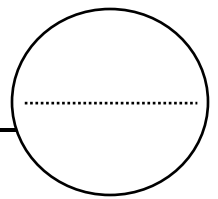
ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Luc Guérin reprend son poste.

CORRESPONDANCE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



QUESTIONS DIVERSES

2018-08-245

12A – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SORTIE – CAMP DE JOUR 2018

- Considérant le manque de participant à la sortie au Parc Régionale de Saint-Bernard-de-Lacolle du 8 août 2018 ;
- Considérant l'annulation de la sortie du 8 août 2018 ;
- Considérant que les parents des enfants participant à cette sortie avaient payé d'avance un montant de 20\$;
- Considérant que neuf (9) enfants participaient à la sortie du 8 août ;
- Considérant l'impossibilité pour enfant de participer à la sortie du 11 juillet au Parc Safari en raison de maladie ;
- Considérant que le parent de l'enfant malade avait déboursé dix (10) dollars pour la sortie du Parc Safari ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le remboursement des sorties pour un montant total de 190\$ et de retirer ces fonds à même le compte 01-234-70-003.

ADOPTÉE

2018-08-246

12B – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE

- Considérant que les membres du comité de la bibliothèque ont procédé à l'achat d'un déshumidificateur afin de résoudre le problème d'humidité élevé à l'intérieur de la bibliothèque ;
- Considérant que le comité à procéder à l'achat sans l'autorisation de la Municipalité ;
- Considérant que le problème d'humidité était causé par une défectuosité du système de climatisation ;
- Considérant que le montant total à rembourser taxes incluses est de 357.80\$;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers, le maire ayant voté contre, d'autoriser le remboursement du déshumidificateur mais en rappelant la procédure au comité de la bibliothèque pour faire les achats.

ADOPTÉE

2018-08-247

12C – ACHAT DE BUT – MINI SOCCER

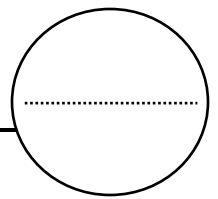
- Considérant que les 2 buts servant pour le mini soccer sont brisés ;
- Considérant que la compagnie Gopher Sport offre une paire de but pour 274.95\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de faire l'achat des 2 buts pour un montant de 317.56\$ taxes incluses et de prendre les fonds à même le compte 02-701-20-640.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-08-248

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 AOÛT 2018

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 7 août 2018. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 4 juillet au 7 août 2018 soient acceptés au montant de 46 554.38\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 7 août 2018 soient payés au montant de 107 769.64\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen est présent

2018-08-249

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h41 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 août 2018.
